

**Bruxelles, le 28 novembre 2024  
(OR. en)**

**16368/24**

**COH 75**

### **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 28 novembre 2024

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 15498/24

---

Objet: Le rôle de la politique de cohésion face aux défis démographiques de l'UE  
- Conclusions du Conseil (28 novembre 2024)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rôle de la politique de cohésion face aux défis démographiques de l'UE, approuvées par le Conseil "Affaires générales/Cohésion" lors de sa 4062<sup>e</sup> session, tenue le 28 novembre 2024.

---

**Conclusions du Conseil sur le rôle de la politique de cohésion face aux défis démographiques de l'UE**

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

- (1) La déclaration de Grenade du 6 octobre 2023 a souligné la nécessité de relever les défis démographiques, dans le cadre des efforts visant à mettre en place une Europe plus forte, plus dynamique, plus compétitive et plus unie dans un monde en mutation, qui soit guidée dans le même temps par les valeurs et principes européens, les droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit;
- (2) Dans sa communication intitulée "L'évolution démographique en Europe: une panoplie d'instruments d'action", la Commission européenne a souligné l'importance pour les États membres d'intégrer les préoccupations démographiques dans les propositions d'action pertinentes et dans les analyses d'impact qui les accompagnent, et, pour la Commission, de le faire au niveau de l'UE, le cas échéant;
- (3) Dans sa communication intitulée "Mettre à profit les talents dans les régions européennes", la Commission européenne met en exergue l'ensemble des défis auxquels sont confrontées les régions les plus touchées par la transition démographique en cours, en particulier les régions qui se trouvent dans un piège de développement des talents, dont la plupart sont des régions moins développées, et les régions risquant de tomber dans un tel piège, ainsi que les risques qui en découlent pour l'apparition de disparités territoriales nouvelles et accrues au sein de l'UE;
- (4) Dans ses conclusions sur la gestion de l'évolution démographique en Europe, le Conseil a souligné qu'il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour gérer l'évolution démographique en déployant des efforts constants afin de tenir compte de l'évolution démographique et de ses conséquences pour la compétitivité, le capital humain et l'égalité, dans la perspective des futurs débats sur un sujet d'une si grande importance stratégique pour l'Union;

- (5) Dans ses conclusions sur la politique de cohésion, celles sur l'avenir de la politique de cohésion ainsi que celles relatives à la communication sur le 9<sup>e</sup> rapport sur la cohésion, le Conseil a mis l'accent sur les transitions numérique, écologique et démographique auxquelles l'Union est confrontée, ainsi que sur les défis actuels et émergents qui y sont énumérés;

## LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

- 6) SE DIT CONSCIENT que les défis démographiques jouent un rôle crucial pour ce qui est de façonner l'avenir de toutes les régions et de tous les citoyens de l'Union et peuvent avoir une incidence notable sur la cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que sur la résilience et la compétitivité de l'Union dans son ensemble, ce qui pourrait creuser les disparités entre les régions et au sein de celles-ci;
- 7) CONSTATE que la politique de cohésion a été l'un des instruments les plus importants de l'Union ayant contribué à relever les défis démographiques par le soutien à la fois de mesures d'atténuation et d'adaptation, grâce en particulier au Fonds social européen plus (FSE +), en investissant dans les ressources humaines, le capital humain, l'inclusion sociale et l'innovation sociale, et au Fonds européen de développement régional (FEDER), en investissant dans une transformation et une revitalisation économiques équitables, l'innovation, la transition numérique, ainsi que dans des infrastructures durables et des services accessibles dans les régions;
- 8) INSISTE sur le fait que les mesures prises par les pouvoirs publics face aux défis démographiques devraient être conformes aux priorités stratégiques de l'Union européenne, tout en se fondant sur les réalités locales et régionales, et être conçues et mises en œuvre avec la participation active des autorités nationales, régionales et locales; considérant par ailleurs que les défis démographiques ne touchent pas toutes les régions dans la même mesure, ESTIME que la politique de cohésion devrait continuer à jouer un rôle central pour relever ces défis également à l'avenir, au moyen de stratégies intégrées territorialisées et axées sur les personnes, conformément au principe de subsidiarité, au principe de partenariat et à la gouvernance multiniveaux, ainsi qu'à la gestion partagée;

- 9) CONSIDÈRE que pour relever efficacement les défis démographiques, il est nécessaire d'adopter une approche globale et un ensemble complet de mesures au titre de la politique de cohésion, en particulier dans les régions moins développées, afin de renforcer la compétitivité et la résilience régionales, de retenir les talents et d'inverser la fuite des cerveaux, ainsi que de prévenir les pénuries de compétences d'une manière qui assure une croissance durable à long terme et l'inclusion sociale dans toutes les régions de l'Union, ainsi que des réformes structurelles pertinentes alignées sur les priorités des États membres et un soutien au renforcement des capacités administratives;
- 10) SOULIGNE, par conséquent, qu'il importe que la politique de cohésion réponde aux objectifs spécifiques actuels du FSE + et du FEDER; et INVITE la Commission à réfléchir à d'autres domaines de soutien pour l'avenir, qui soient pertinents pour faire face à l'évolution démographique;
- 11) MET L'ACCENT sur le fait que, compte tenu de l'absence d'approche globale, le soutien apporté au titre de la politique de cohésion pour lui permettre de relever les défis démographiques est resté jusqu'à présent morcelé; APPELLE L'ATTENTION sur le fait que des stratégies globales de développement territorial pourraient également répondre aux besoins et aux défis démographiques; INVITE dès lors la Commission à envisager de renforcer les synergies entre les fonds de la politique de cohésion après 2027, notamment en renforçant les approches territoriales intégrées;
- 12) SOULIGNE qu'une approche plus intégrée de la politique de cohésion à l'avenir renforcerait également les efforts déployés par l'Union pour reconnaître et traiter à la fois l'impact de l'évolution démographique et les effets que ce défi peut avoir sur les transitions écologique et numérique;
- 13) RAPPELLE que les présentes conclusions s'entendent sans préjudice des négociations sur le cadre financier pluriannuel pour l'après-2027.